



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
CANTON HAUT EYRIEUX  
COMMUNE DE SAINT-AGREVE  
ARRETE DU MAIRE

**ARRETE ENGAGEANT LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN  
COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-AGRÈVE  
POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION / EXTENSION DE L'HÔPITAL DE MOZE**

Monsieur le Maire de SAINT-AGRÈVE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-54 et suivants et R.153-15 et suivants et L.300-6;

VU le Code de l'Environnement,

VU le Plan local d'Urbanisme approuvé le 21 janvier 2010 et exécutoire le 12 avril 2010,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, autorisant le maire à prescrire une procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU, afin de permettre la réalisation du projet de l'hôpital de Moze,

Considérant l'intérêt général que représente, pour les habitants de la commune et plus généralement pour les habitants du plateau, l'hôpital de Moze, qui participe au service public hospitalier;

Considérant la nécessité de permettre à cet hôpital de se moderniser pour apporter des réponses adaptées aux besoins de la population;

Considérant que le projet de restructuration / extension de l'hôpital de Moze nécessite une mise en compatibilité du PLU car il est situé en partie en zones AUe et N qui n'autorisent pas ce type de projet,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Une procédure de déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune est engagée en vue de permettre la réalisation du projet le projet de restructuration / extension de l'hôpital de Moze à Saint-Agrève.

**Article 2** - Conformément aux dispositions de l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme, les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU feront l'objet d'un examen conjoint de l'État et des Personnes Publiques Associées.

**Article 3** - Il sera ensuite procédé à une enquête publique dans les formes prévues par le chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'Environnement. L'enquête publique portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

**Article 4** - A l'issue de l'enquête, l'intérêt général de l'opération ainsi que la mise en compatibilité du PLU, éventuellement amendée pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des observations du public, seront soumis à une délibération du Conseil Municipal en vue de la déclaration d'intérêt général du projet qui emportera la mise en compatibilité du PLU.



**Article 5** - Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et la mention de cet affichage sera publiée dans un journal diffusée dans le département.

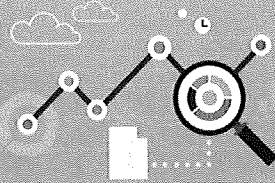
Ampliation du présent arrêté qui sera transmis en Sous Préfecture de Tournon Sur Rhône.

Fait à SAINT-AGRÈVE, le 20 avril 2021

Le Maire

Michel VILLEMAGNE





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de Saint-Agrève

Utilisateur : ALLOUARD Christelle

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	AR202103
Date de la décision :	2021-04-20 00:00:00+02
Objet :	Arrêté engageant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet de restructuration / extension de l'hôpital de Moze
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	007-210702049-20210420-AR202103-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
007-210702049-20210420-AR202103-AR-1-1_0.xml	text/xml	965
Nom original :		
ArreteDeclarationProjet.pdf	application/pdf	93352
Nom métier :		
99_AR-007-210702049-20210420-AR202103-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	93352

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 avril 2021 à 17h45min02s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 avril 2021 à 17h45min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 avril 2021 à 17h45min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 avril 2021 à 17h46min41s	Reçu par le MI le 2021-04-22

